

Périmètre Délimité des Abords

Ancienne église Saint Julien

Croix de Saint-Julien de Sennecey

Église Saint Julien et ancien château

Fontaine et du lavoir

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE	3
1.1	LE CADRE LÉGISLATIF	3
1.2	LES OBJECTIFS D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS	4
1.3	PROCÉDURE D'ÉLABORATION	4
2	PRÉSENTATION	5
2.1	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	5
2.2	SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT	6
2.3	PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	7
2.4	PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	13
3	DIAGNOSTIC	15
3.1	RAPPORT AU PAYSAGE BÂTI ET VÉGÉTAL	15
3.2	ÉVOLUTION DU BÂTI	20
4	LES ENJEUX DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS	22
5	PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS	24
6	BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES	28

1 CONTEXTE

1.1 LE CADRE LÉGISLATIF

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), publié le 7 juillet 2016, prévoit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les périmètres de protection des Monuments Historiques automatiques sont régis par de nouvelle disposition appelée Périmètre Délimité des Abords (PDA). Dans la loi, les PDA correspondent aux « abords » (Livre VI, Titre II, Chapitre Ier, section 4 du code du patrimoine) :

« Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. » (L621-30 du code du patrimoine)

Dans les PDA, la notion de champ visibilité n'existe plus et tous les avis de l'Architecte des Bâtiments de France sont conformes et obligatoires.

La procédure est décrite dans l'article L.621-31 du code du patrimoine :

« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L.621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale »

L'architecte des Bâtiments de France est appelé par le préfet de département à se prononcer sur la pertinence d'un nouveau périmètre d'abords. Le périmètre de 500 m peut alors être modifié (dépassé ou restreint) avec l'accord de l'autorité compétente en matière d'urbanisme. À défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de la carte communale, la décision est prise soit par l'autorité administrative, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre ne dépasse pas la distance de 500 m à partir d'un monument historique, soit par décret en conseil d'État, après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre dépasse la distance de 500 m à partir d'un monument historique.

Le Périmètre Délimité des Abords est validé par l'arrêté du préfet de région (R621-30).

1.2 LES OBJECTIFS D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Un PDA a pour objectifs :

- ✓ D'assurer la protection du paysage auquel appartient le monument historique,
- ✓ De préserver les caractéristiques architecturales, paysagères et urbaines, qui forment un écrin autour du monument historique, ce dernier ne devant pas être considéré comme un édifice isolé mais comme ancré dans une histoire urbaine, sociale et architecturale.
- ✓ De veiller au développement harmonieux et respectueux des espaces qui mettent en valeur le monument historique,
- ✓ De bénéficier du conseil et de la surveillance de l'UDAP au sein du PDA ;

1.3 PROCÉDURE D'ÉLABORATION

L'UDAP de Saône-et-Loire a souhaité profiter de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes « Entre Saône et Grosne », dont est membre la commune de Sennecey-le-Grand, pour proposer un Périmètre Délimité des Abords pour les cinq monuments historiques du centre-ville. L'objectif est ainsi de mieux adapter les protections aux enjeux patrimoniaux et de prendre en compte l'évolution urbaine récente de la commune.

Le château de Ruffey, inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 9 décembre 1946 est **hors procédure** : le périmètre actuel des 500 mètres remplit ses objectifs de conservation et de mise en valeur du site, dont la pression immobilière (les terres agricoles ont vocation à le rester) est par ailleurs nettement plus faible par rapport au centre-ville.

2 PRÉSENTATION

2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

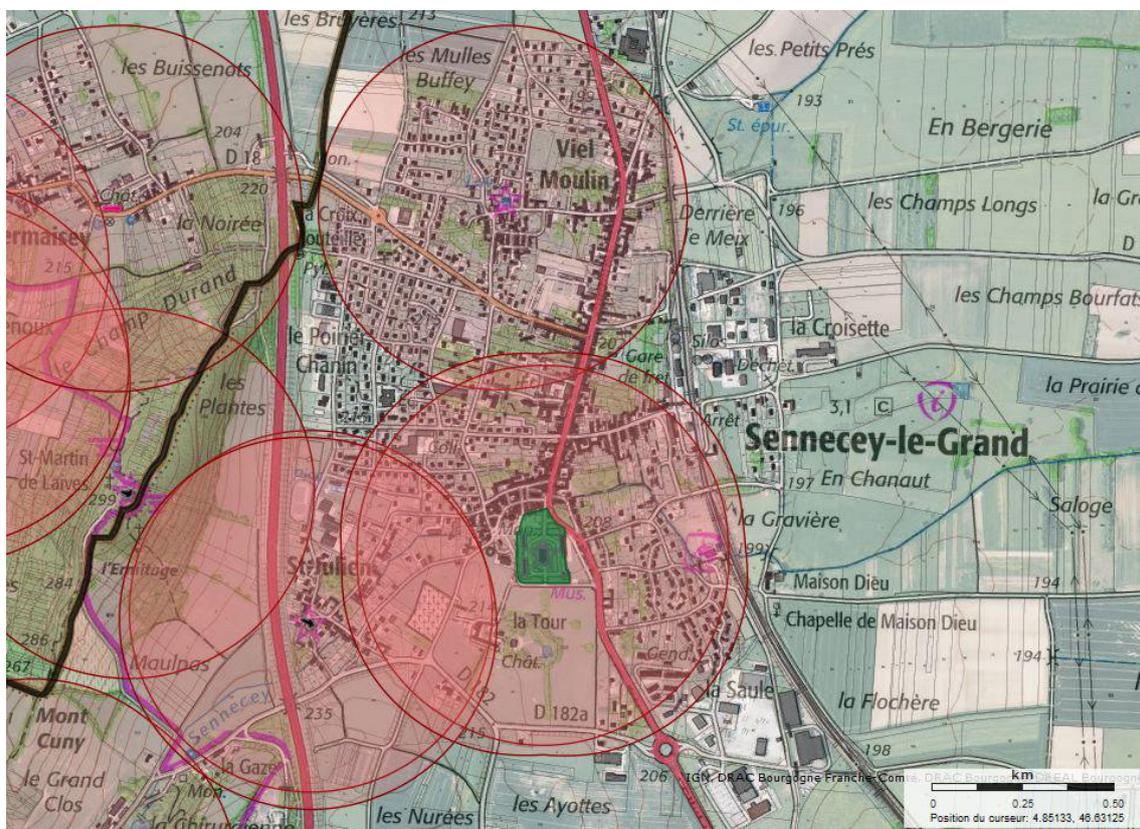
Région :	Bourgogne-France-Comté
Département :	Saône-et-Loire
Arrondissement :	Arrondissement de Chalon-sur-Saône
Canton :	Canton de Tournus
Intercommunalité :	Communauté de Communes entre Saône et Grosne
Code commune :	71512
Population :	3 080 hab. (2018)
Densité :	115 hab./km ²
Altitude Minimum :	173 m
Maximum :	375 m
Superficie :	26.76 km ²



1. Vue satellite (source : geoportail).

2.2 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Abords Monuments Historique :	Église St-Julien (ancienne), classée MH le 31/12/1862. Croix de St-Julien de Sennecey, inscrite MH le 23/05/1927. Église St-Julien, inscrite MH le 09/12/1991 Château (ancien), inscrit MH le 06/23/1937 Fontaine et lavoir, inscrits MH le 09/10/1941 Château de Ruffey, inscrit MH le 12/09/1946(hors procédure)
Site Classé :	Esplanade de l'ancien château, classée le 12 avril 1938



2. Les servitudes (source : atlas.patrimoine.culture.fr.) En vert le site classé de l'esplanade de l'ancien château. Les cercles correspondent aux abords des MH automatiques des « 500m ».

2.3 PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Edifice / site	Église Saint-Julien (ancienne)
Localisation	Bourgogne Franche-Comté ; Saône et Loire ; Sennecey-le-Grand
Dénomination	Église
Epoque de construction	Fin XIe siècle
Propriété	Propriété de la commune
Protection MH	Classé MH le 31/12/1862 ¹

L'ancienne église Saint-Julien est une église romane située dans l'ancien village de Saint-Julien, aujourd'hui intégré à la commune de Sennecey-le-Grand. Au cours des XIVe et XVe siècles, plusieurs modifications sont engagées, dont le chœur d'origine qui est remplacé par une construction rectangulaire avec voûtes ogivales et l'ajout des chapelles seigneuriales. L'édifice est délaissé au XIXe siècle quand le culte de saint Julien est transféré à la nouvelle église située sur l'esplanade de l'ancien Château de Sennecey-le-Grand². L'église Saint-Julien a bénéficié de deux campagnes de travaux de restaurations, en 2004 et en 2010³.



Photographie : UDAP 71, Ministère de la Culture.

¹ www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

² REBOUILLAT.M, 1972. *Le canton de Sennecey-le-Grand*. Sennecey-le-Grand : Conseil du canton de Sennecey-le-Grand.

³ <https://www.paroisse-sennecey.com/eglise-romane>

Edifice / site	Croix de Saint-Julien-de-Sennecey
Localisation	Bourgogne Franche-Comté ; Saône et Loire ; Sennecey-le-Grand
Dénomination	Croix monumentale
Epoque de construction	Fin du XVIe siècle (1593)
Propriété	Propriété de la commune
Protection MH	Inscrit MH le 23/05/1927 ⁴

La croix de Saint-Julien est à proximité de l'ancienne église Saint-Julien, sur la place éponyme. Elle est composée d'un soubassement carré, d'un socle et de la croix. Un Christ en pierre figure sur la croix ainsi qu'une statue de la Vierge à l'Enfant sur la partie opposée. Ce monument a été restauré à différentes reprises aux XVe, XVIe et XVIIIe siècles⁵.



Photographie : UDAP 71, Ministère de la Culture.

Orientations :

- Protéger les abords proches de l'église et de la croix.
- Préserver l'ancien hameau de Saint-Julien : tant son bâti que sa structure paysagère et les différentes ramifications routières qui le lient directement au centre de Sennecey-le-Grand.

⁴ www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

⁵ REBOUILLAT.M, 1972. *Le canton de Sennecey-le-Grand*. Sennecey-le-Grand : Conseil du canton de Sennecey-le-Grand.

Edifice / site**Église Saint-Julien**

Localisation

Bourgogne Franche-Comté ; Saône et Loire ;
Sennecey le Grand

Dénomination

Église

Epoque de construction

XIXe siècle⁶

Propriété

Propriété de la commune

Protection MH

Inscrit MH le 09/12/1991⁷

L'église Saint-Julien est édifiée au début du XIXe siècle afin de remplacer l'église romane de Saint-Julien devenue trop petite face au développement du bourg de Sennecey-le-Grand. De style néo-classique, avec un porche à l'antique d'ordonnance dorique, l'église de Saint-Julien se situe sur l'emplacement de l'ancien château. Elle est consacrée en 1831 et en 1860 les deux statues qui figurent à son entrée (Saint-Julien et Saint-Martin) sont ajoutées.



Photographie : UDAP 71,
Ministère de la Culture

⁶ REBOUILLAT.M, 1972. *Le canton de Sennecey-le-Grand*. Sennecey-le-Grand : Conseil du canton de Sennecey-le-Grand.

⁷ www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

Edifice / site	Ancien château de Sennecey-le-Grand
Localisation	Bourgogne Franche-Comté ; Saône et Loire ; Sennecey le Grand
Dénomination	Château (vestige)
Epoque de construction	Xe / XVIe siècle ⁸
Propriété	Propriété de la commune
Protection MH	Inscrit MH le 23/06/1937

Le château de Sennecey-le-Grand a probablement été construit durant le Xème ou XIème siècle. Une série de réparations est effectuée sur celui-ci en 1470 après que son état soit qualifié de désastreux. En 1592, le château fait à nouveau l'objet de réparations et aménagements, dans le goût de la Renaissance. L'ancienne enceinte du vieux château féodale est inscrite dans une grande cour rectangulaire également protégée. Le château est acquis par la commune de Sennecey-le-Grand en 1825. Il est démoli afin d'y élever en son emplacement la nouvelle église Saint-Julien et seuls les anciens communs sont encore conservés⁹.



*Photographie :
Fournier, base
Mémoire,
AP15R007134,
Ministère de la
Culture (France),
Médiathèque de
l'architecture et du
patrimoine,
Diffusion RMN-GP*

⁸ REBOUILLAT.M, 1972. *Le canton de Sennecey-le-Grand*. Sennecey-le-Grand : Conseil du canton de Sennecey-le-Grand.

⁹ REBOUILLAT.M, 1972. *Le canton de Sennecey-le-Grand*. Sennecey-le-Grand : Conseil du canton de Sennecey-le-Grand.

Orientations :

- Protéger les abords proches de l'église et des vestiges du château
- Veiller à préserver la structure paysagère et le rôle de l'église : faisant office de Monument-Signal, il s'agit du point de repère de la perspective de la rue principale de Sennecey-le-Grand. Elle symbolise également l'entrée dans la commune depuis la route départementale au sud.

Edifice / site

Localisation

Dénomination

Epoque de construction

Propriété

Protection MH

Fontaine et LavoirBourgogne Franche-Comté ; Saône et Loire ;
Sennecey le Grand

Fontaine et Lavoir

Propriété de la commune

Inscrit MH le 09/10/1941

La fontaine et le lavoir se situent au nord de Sennecey-le-Grand, dans l'ancien hameau de Viel-Moulin qui fait partie aujourd'hui de la commune de Sennecey-le-Grand. Ce hameau faisait partie avant 1789 de la paroisse de Laives.



Photographie : UDAP 71, Ministère de la Culture.

Orientation :

- Protéger les abords proches du lavoir et de la fontaine
- Préserver le hameau de Viel-Moulin et son bâti ancien, dont la cohérence architecturale et

l'unité historique sont encore nettement lisibles grâce à la démarcation avec les développements pavillonnaires post Seconde Guerre mondiale.

2.4 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Sennecey-le-Grand est une commune située entre Tournus au sud et Chalon-sur-Saône au nord. A l'est se dessine un paysage de plaine et à l'ouest des collines boisées qui marquent la séparation avec Laives.

Trois axes principaux cernent et traversent la commune :

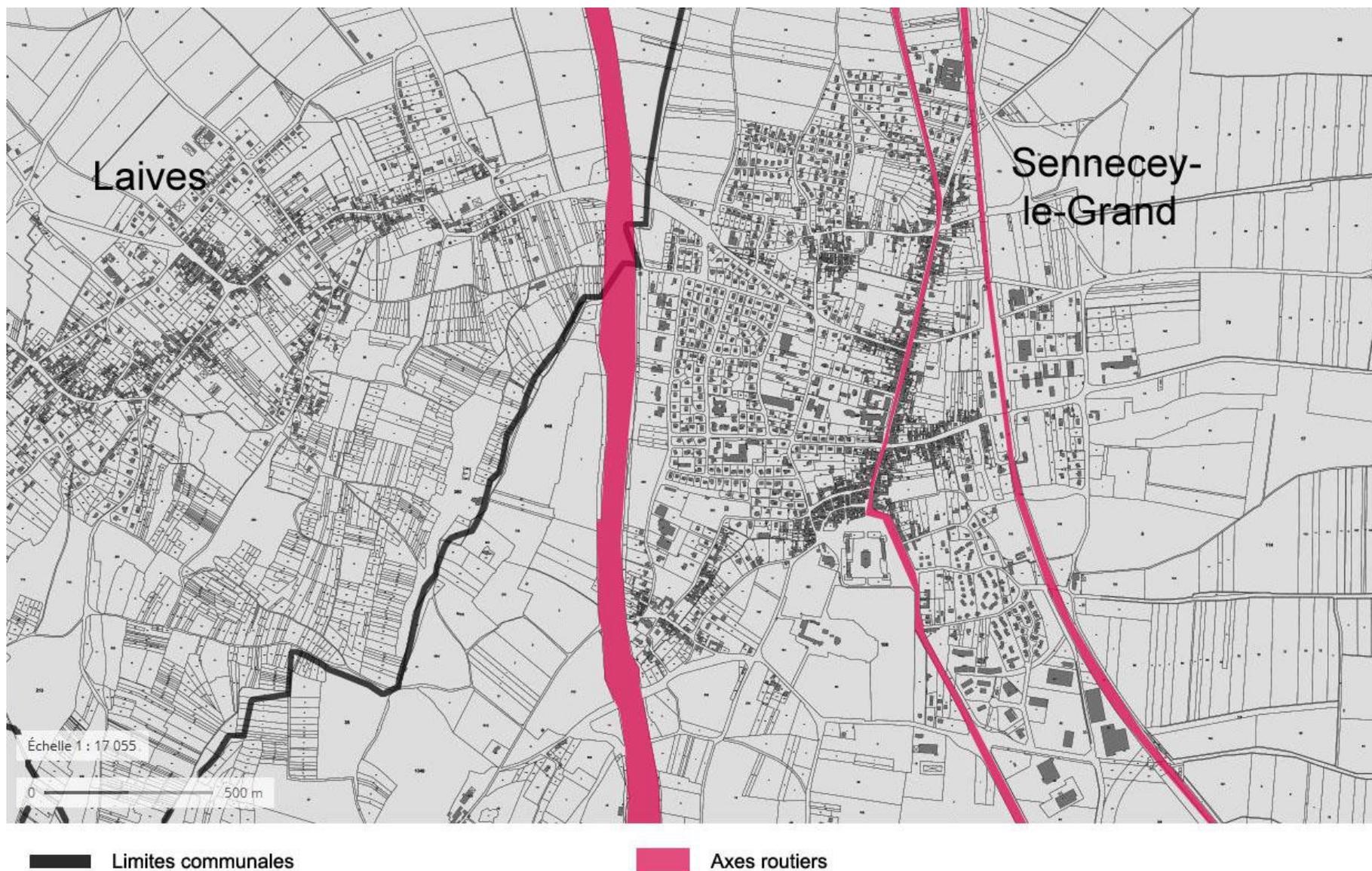
- deux axes routiers : - L'autoroute A6 à l'Ouest
- La RN6 qui traverse Sennecey-le-Grand.
- un axe ferroviaire : - La ligne de chemin de fer à l'Est.

L'autoroute représente la frontière à l'ouest de la commune. Cette dernière s'est essentiellement développée à proximité du château et le long de l'ancienne route nationale 6 jusqu'au début du XXe siècle.

Sennecey-le-Grand est le chef-lieu de son canton. D'un point de vue architectural, les maisons sont typiques du chalonnais, c'est-à-dire couvertes de toits aigus en tuiles plates. Le bâti ancien se caractérise pour l'essentiel par des édifices de faible hauteur présentant un ou deux étages avec parfois un niveau sous combles.

Si la commune était plutôt tournée vers la culture des terres, aujourd'hui les professions des habitants sont bien plus diversifiées. On retrouve plusieurs types d'habitations à Sennecey-le-Grand :

- Des petites bâtisses rurales situées au cœur des anciens hameaux de Saint-Julien et de Viel-Moulin, mais aussi dispersées à proximité de la RN6.
- Les habitations de type centre-bourg, datant pour la plupart du XVIIIe siècle, sont localisées essentiellement le long de la RN6.
- Après la Seconde Guerre mondiale, des zones pavillonnaires se sont développées entre l'autoroute et l'ancienne RN6 avec un second groupe dans le secteur de la Saule à l'entrée sud de la commune, avec également une zone industrielle.



8. Les différents axes routiers et ferroviaire qui traversent la commune de Sennecey-le-Grand (source : UDAP 71)

3 DIAGNOSTIC

3.1 RAPPORT AU PAYSAGE BÂTI ET VÉGÉTAL

Situé le long de l'antique *via agrippa*, Sennecey-le-Grand s'est étendue à travers le temps, le long de l'axe N/S dans un premier temps. Village de plaine, Sennecey-le-Grand est néanmoins située dans un paysage de vallées (encadré de collines) : on retrouve ainsi un fond plat, occupé par des prairies humides piquetées d'arbres et sillonnées de quelques haies, mais également un relief davantage marqué à l'ouest avec des collines et festons qui compartiment le paysage¹⁰.

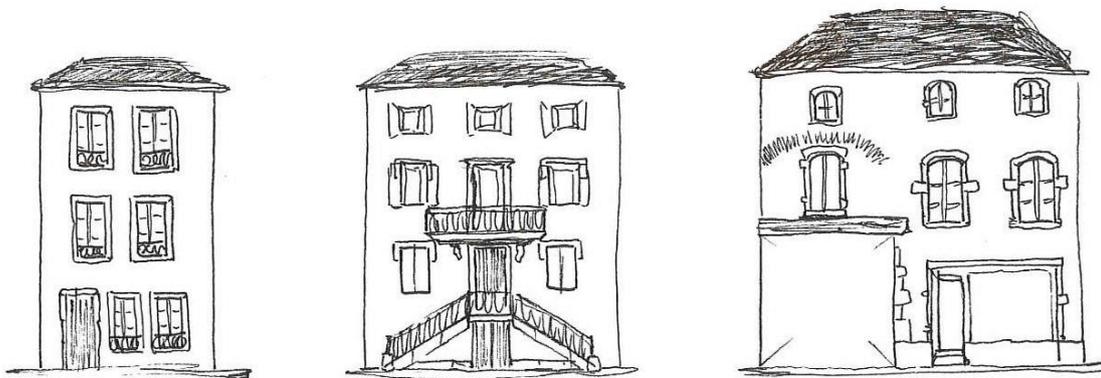
Une grande partie de l'habitat ancien qui est situé le long de la RN6, date des XVIII^e et XIX^e siècles. Les constructions récentes (1950 à nos jours) sont venues se greffer de part et d'autres du bourg historique.

L'habitat ancien se concentre autour de trois pôles :

_ **un premier pôle** autour de l'ancien château de Sennecey (aujourd'hui l'église Saint Julien) : l'habitat est dense, sous forme de petits îlots et s'articule autour de ruelles (rue Niépce, rue de l'Abreuvoir, rue Lesavre, etc..).

L'habitat ancien se développe aussi le long de la RN6, toujours à proximité de l'ancien château, mais sous forme de maisons alignées, qui forment ainsi la rue principale de Sennecey-le-Grand. Ces bâtisses, typiques du centre-bourg, datant principalement du XVIII^e siècle, sont peu élevées et affichent une composition de façade simple. Différentes typologies ont pu être observées :

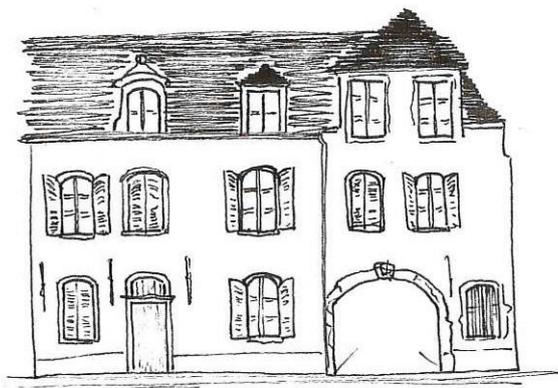
- des habitations avec une porte d'entrée, des fenêtres cintrées, sans décor particulier, disposées symétriquement.
- des habitations avec une entrée surélevée desservie par un escalier à double entrées et disposant d'un balcon au premier étage, parfois décoré sommairement
- des habitations avec des commerces au RDC et un large porche



¹⁰ Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, *Intégrer les paysages dans les documents d'urbanisme sur le territoire d'études de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, Les structures paysagères du Sud Bourgogne*, Aout 2016

9. Typologie des maisons situées le long de la RN6 (source : croquis de Manon Descombes)

- des habitations avec une large entrée pour accéder à la cour intérieure.
- quelques maisons de maître (RN6, avenue Alsace Lorraine)

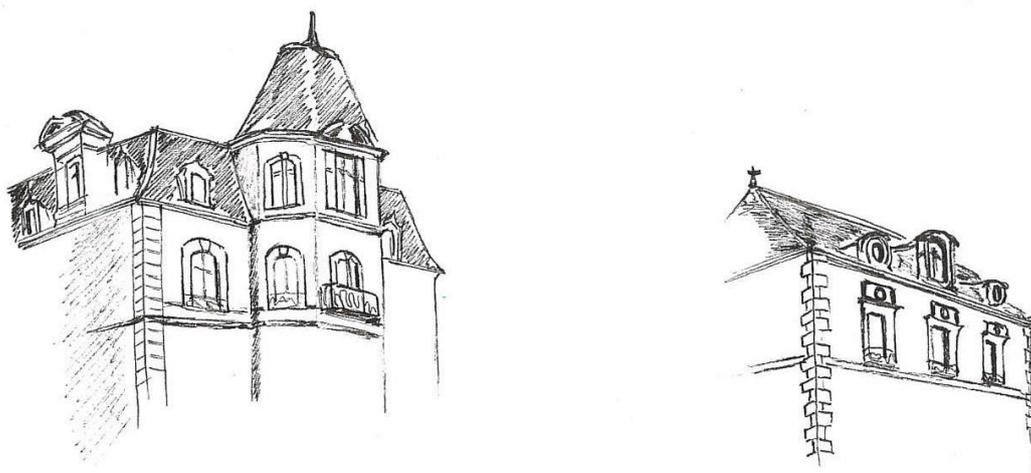


10. Exemple d'habitation avec un large porche, des fenêtres cintrées, situé le long de la RN6 (source : croquis de Manon Descombes)

Ce bourg historique et commerçant structure la commune.

Dans les quelques rues desservies par l'axe principal de Sennecey-le-Grand et faisant toujours partie du centre-bourg, l'habitat est quelque peu différent. Moins denses et moins urbaines, les habitations sont parfois séparées par des ruelles. On retrouve ainsi de petites bâtisses simples, comme le long de l'axe principal, mais aussi des maisons plus rurales, des maisons de maître et aussi des maisons bourgeoises (rue de la Gare) datant plutôt du XIXe siècle.

A noter également, de nombreux jardins et terres vierges qui sont encore conservés à proximité du bourg.



11. Exemple de maison bourgeoise (à gauche) et de maison de maître (à droite) situées rue de la Gare (source : croquis de Manon Descombes)

_ **Un deuxième pôle** est identifiable au niveau de l'ancienne église Saint Julien, il s'agit de l'ancien hameau éponyme. Le bâti ancien se concentre autour de l'église, sur un périmètre assez restreint. Il s'agit tant d'habitations rurales avec des maisons vigneronnes et des maisons à galerie¹¹, que de petites maisons plus modestes qui pour la plupart ont subi beaucoup de modifications récentes. Un petit ruisseau « ruisseau de Sennecey » traverse le hameau et les différentes parcelles jusqu'à l'église de Saint-Julien (l'église récente). La géographie de ce secteur, légèrement vallonné et doté de nombreux jardins, offre plusieurs perspectives qui permettent d'apprécier les qualités patrimoniales et paysagères du site : depuis la route de Ruffey sur le hameau et l'église ; plus au loin sur l'église de Saint-Martin de Laives ; mais également en direction de l'église nouvelle Saint-Julien et des vestiges du château.



12. Perspective depuis la route de Ruffey sur l'ancienne église de Saint Julien et son hameau avec au loin l'église Saint Martin de Laives (source : UDAP 71)

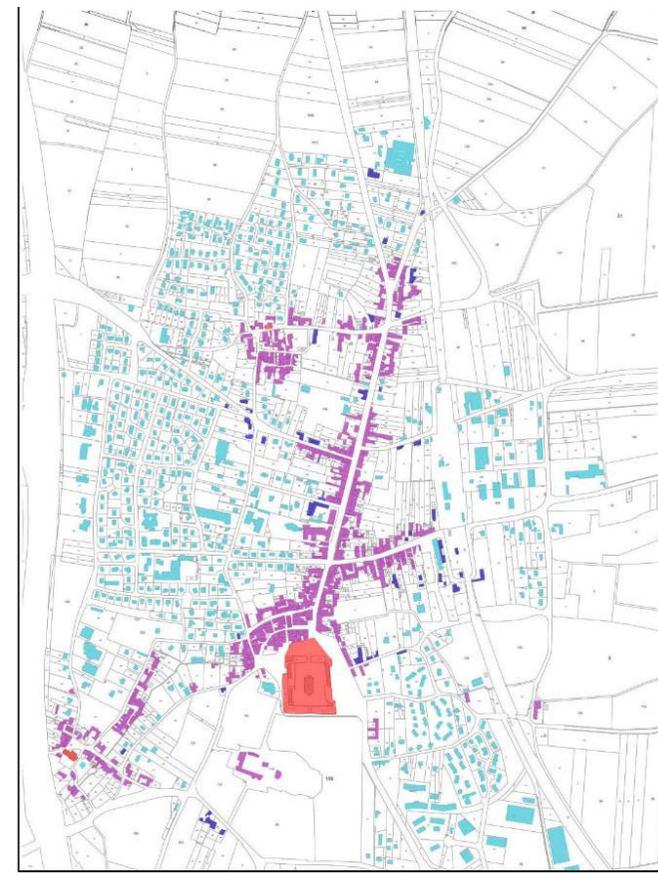
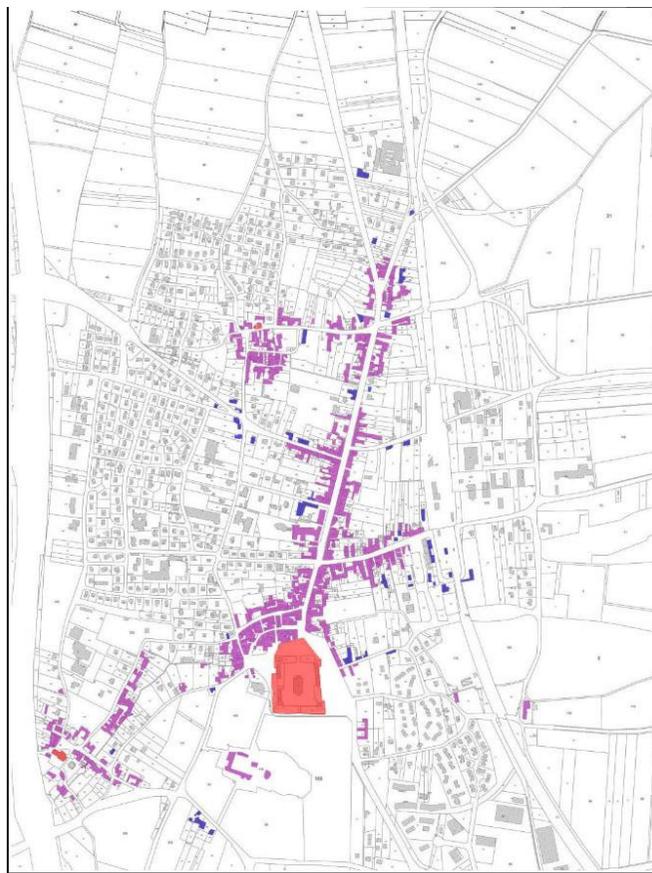
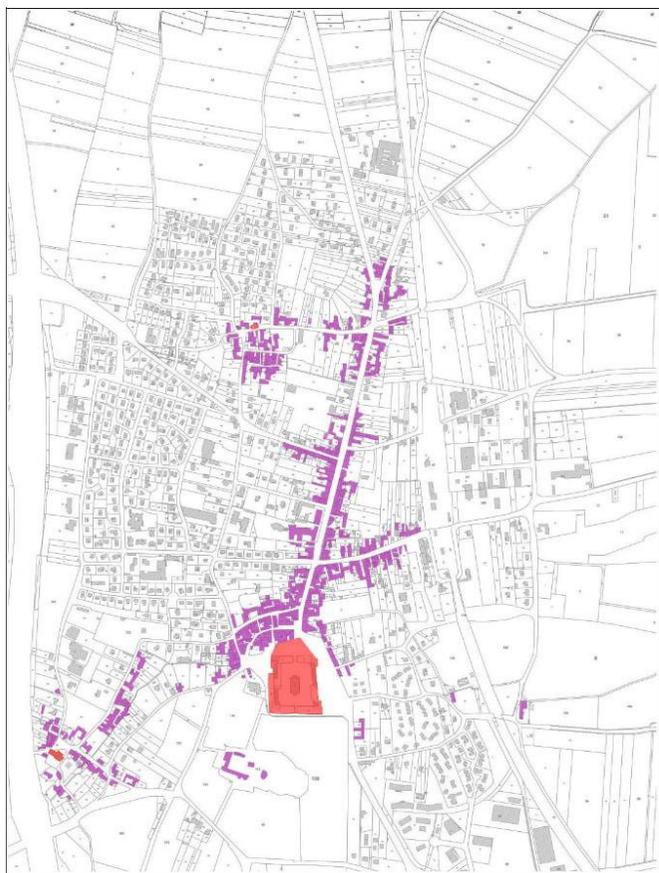
_ **Un troisième pôle** se situe au nord de la commune, à l'emplacement de l'ancien hameau de Viel-Moulin. L'habitat ancien se concentre autour du lavoir de la fontaine sous forme de petits îlot avec des rues étroites. Tout comme pour le hameau Saint-Julien, on retrouve des

¹¹ BUCAILLE.M, LÉVI-STRAUSS L. 1980. L'architecture rurale française, Bougogne. Paris : Berger-Levrault

habitations rurales avec des maisons de vigneronnes et maisons à galerie mais aussi des habitations plus modestes.



13. Exemple d'une maison à galerie située dans le quartier de Viel-Moulin (source : croquis de Manon Descombes)



 Monuments historiques

 Bâti entre 1829 et 1950

 Bâti en 1829 (levé du cadastre - AD71)

 Bâti de 1950 à nos jours

14. Evolution du bâti dans la commune de Sennecey-le-Grand entre 1829 et 2018 (source : udap 71).

3.2 ÉVOLUTION DU BÂTI



15. Vue générale de Sennecey-le-Grand (source : Arch. privées)



16. Sennecey-le-Grand, Grande Rue (aujourd'hui RN6) (source : Arch. privées)

Le bâti a fortement évolué à Sennecey-le-Grand. Même si le bourg ancien et quelques caractéristiques architecturales de la commune sont encore lisibles, cette partie ancienne et historique de Sennecey-le-Grand a tendance à se dégrader, d'abord par sa situation : les habitations situées le long de la RN6 sont confrontées à la circulation des voitures qui traversent la commune tout au long de la journée et donc à la pollution qui joue un rôle dans la dégradation des façades.

Ensuite par le fait que de nombreuses interventions non adaptées aux immeuble sont venus altérées ces derniers (ex : utilisation de mauvais matériaux ...).

L'évolution urbaine de la commune est également un corolaire de sa situation cernée par certains axes, à la fois frontière visuelle et découpage du territoire : d'un côté l'autoroute A6, de l'autre la ligne de chemin de fer, et le centre traversé par la RN6.

D'autre part, la commune de Sennecey-le-Grand s'est fortement développée avec la construction massive de lotissements à l'ouest qui contrastent avec la nature ancienne du bourg. Par ailleurs, les habitations caractéristiques des hameaux anciens de Saint-Julien et de Moulin-Viel ont parfois subi quelques travaux et modifications qui n'ont pas toujours respecté leur caractère architectural.

Enfin, la zone commerciale s'est installée au sud de la commune, dont il faut envisager, pour l'élaboration du PDA, les possibles extensions futures.

Orientations :

- Protéger les abords des monuments historiques mais aussi l'habitat ancien qui participe à la valorisation de ceux-ci
- Viser à proposer une surveillance plus accrue des constructions nouvelles au regard de la pression immobilière en protégeant les zones sensibles de la commune comprise dans un périmètre proche des Monuments historiques.

4 LES ENJEUX DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Les zones en rouge : environnement proche des Monuments Historiques

Ces quartiers participent à la présentation du monument et à sa valorisation, et témoignent d'une architecture locale remarquable.

Les zones en violet : Quartiers anciens

Tout le bâti ancien n'est pas dans l'environnement proche des monuments historiques, mais fait parties du cheminement pour amener vers ceux-ci. Ce sont des quartiers qui présentent des qualités architecturales indéniables, mais qui au fil du temps ont pu être malmenés.

Les zones en bleu : Quartiers récents

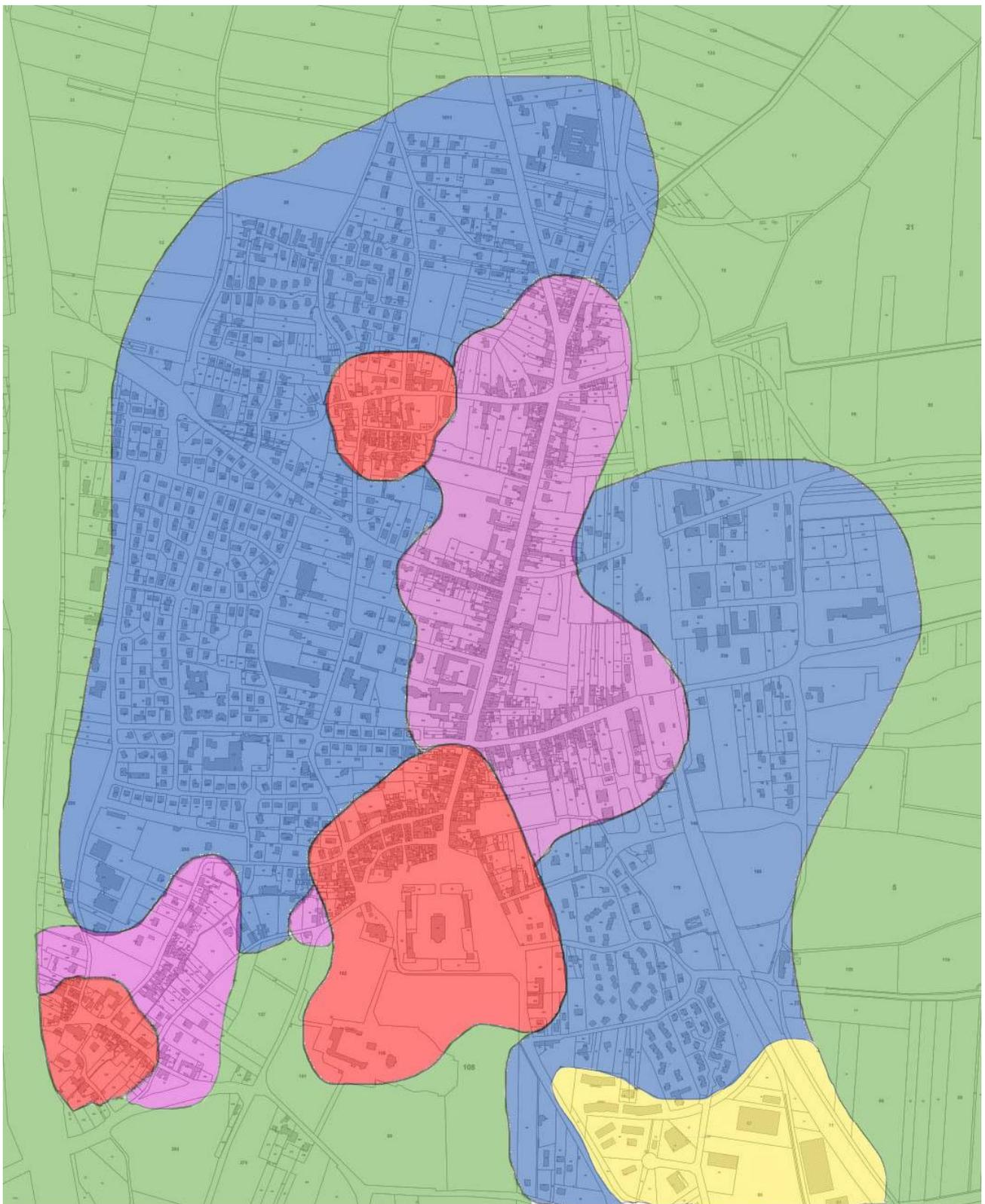
Situés à l'ouest et au sud-est, ce sont des quartiers résidentiels (lotissements). Ces quartiers ne font pas partie du paysage historique des monuments historiques mais néanmoins leur expansion doit être maîtrisée, par le biais notamment du futur PLUi, afin que d'un point vue architectural, une fracture trop forte ne soit pas trop marquée entre d'un côté les bourgs anciens et de l'autre des quartiers récents plus ordinaire.

Les zones en jaune : Zone Industrielle

Il s'agit de la zone industrielle de Sennecey-le-Grand, située au sud de la commune.

Les zones en vert : Terres agricoles / Terrains vierges

Sennecey-le-Grand est cernée par de nombreuses terres agricoles qui participent au paysage global de la commune.



- Environnement proche des MH

Quartiers anciens

Zone industrielle
- Quartiers récents

Terres agricoles / terrains vierges

17. Schéma des enjeux du PDA (source :UDAP 71)

5 PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Les limites du PDA de Sennecey-le-Grand ont été élaborées suite à une analyse du bâti local, des enjeux patrimoniaux et des logiques urbaines et historiques.

Après identification de l'environnement proche des Monuments historiques, les cônes de vues encore intacts ont été conservés dans le PDA afin de préserver les vastes dégagements qui offrent une visibilité intéressante sur les édifices comme pour les deux églises Saint-Julien.



18. Perspective depuis le sud (chemin de la Laitière) en direction de l'église. (source : UDAP 71)



19. Perspective depuis le sud (chemin des grandes murailles) en direction de l'église. (source : UDAP 71)

Pour fixer les limites du Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historique de Sennecey-le-Grand, plusieurs logiques ont été employées. Une fois que l'environnement proche des Monuments Historiques a été identifié, certains paramètres sont rentrés en jeux pour arbitrer les limites du PDA. L'arbitrage des limites du futur PDA tient également compte de la logique de front urbain, à savoir préserver le côté pair et impair des axes de voiries les plus importants, quitte à trancher à travers les îlots historiques. L'objectif est ainsi de conserver la perspective visuelle, comme l'ancienne RN6, tout en ayant une égalité de traitement entre les habitants et une prise en compte la plus juste possible de la covisibilité.

Le parti étant de n'avoir plus qu'un seul PDA dans le centre-bourg, l'ensemble des Monuments historiques ont été reliés par son tracé, renforçant ainsi sa cohérence tant dans une logique urbaine que d'implantation historique.

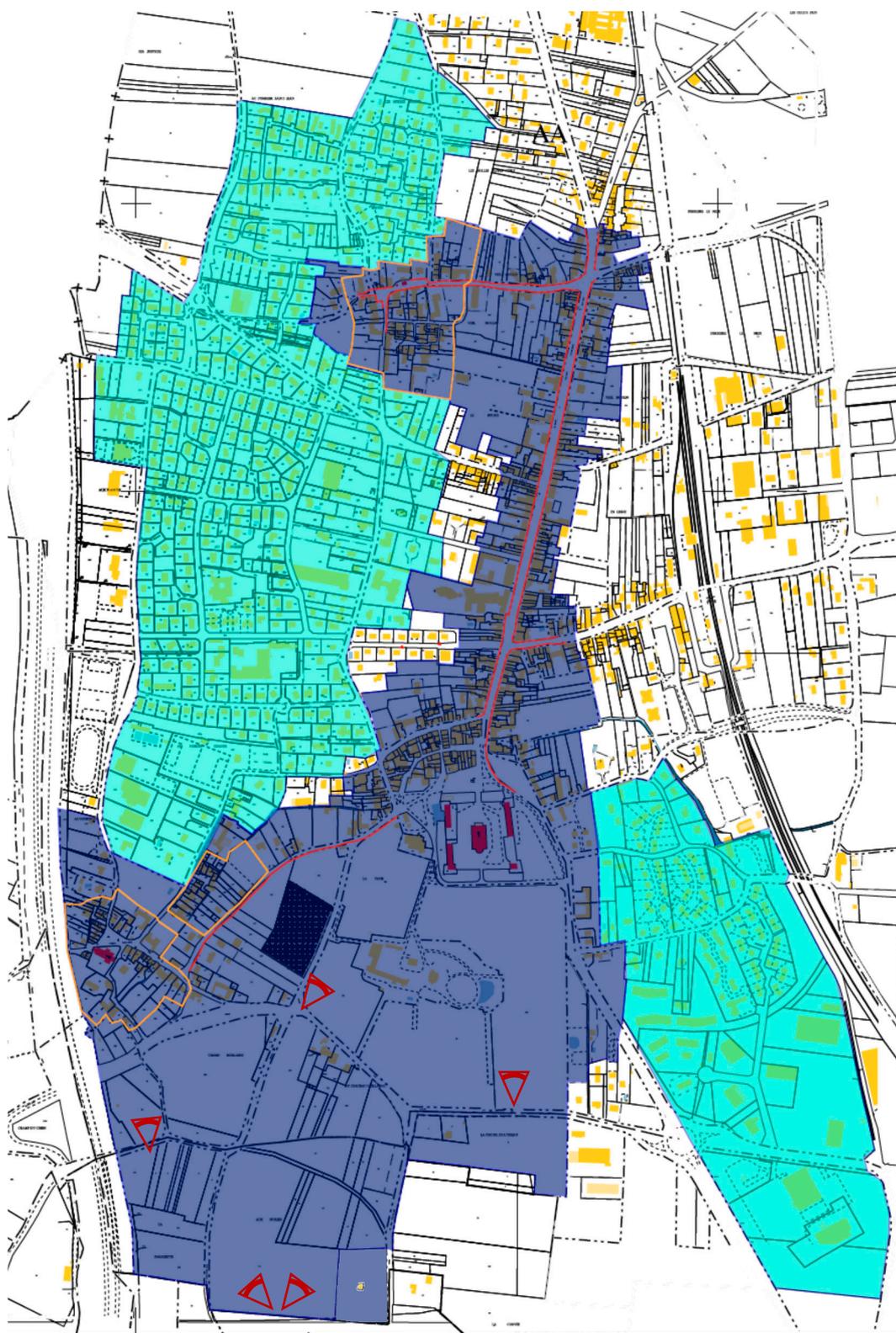
Au demeurant, certains axes n'ont pas été inclus dans leur totalité : ainsi rue de la gare où plusieurs bâtiments après le sentier du parc, malgré leur intérêt historique, n'ont pas été conservés dans le nouveau périmètre car leur état présente trop d'éléments dénaturants.

La prise en compte de la covisibilité, et de l'intérêt historique et patrimonial du bâti a conduit à exclure certaines zones, auparavant incluses dans le cercle des Abords. Ainsi, la quasi-totalité des lotissements récents (construits après 1950) à l'est et au sud du territoire de la commune n'a pas été incluse dans le PDA.



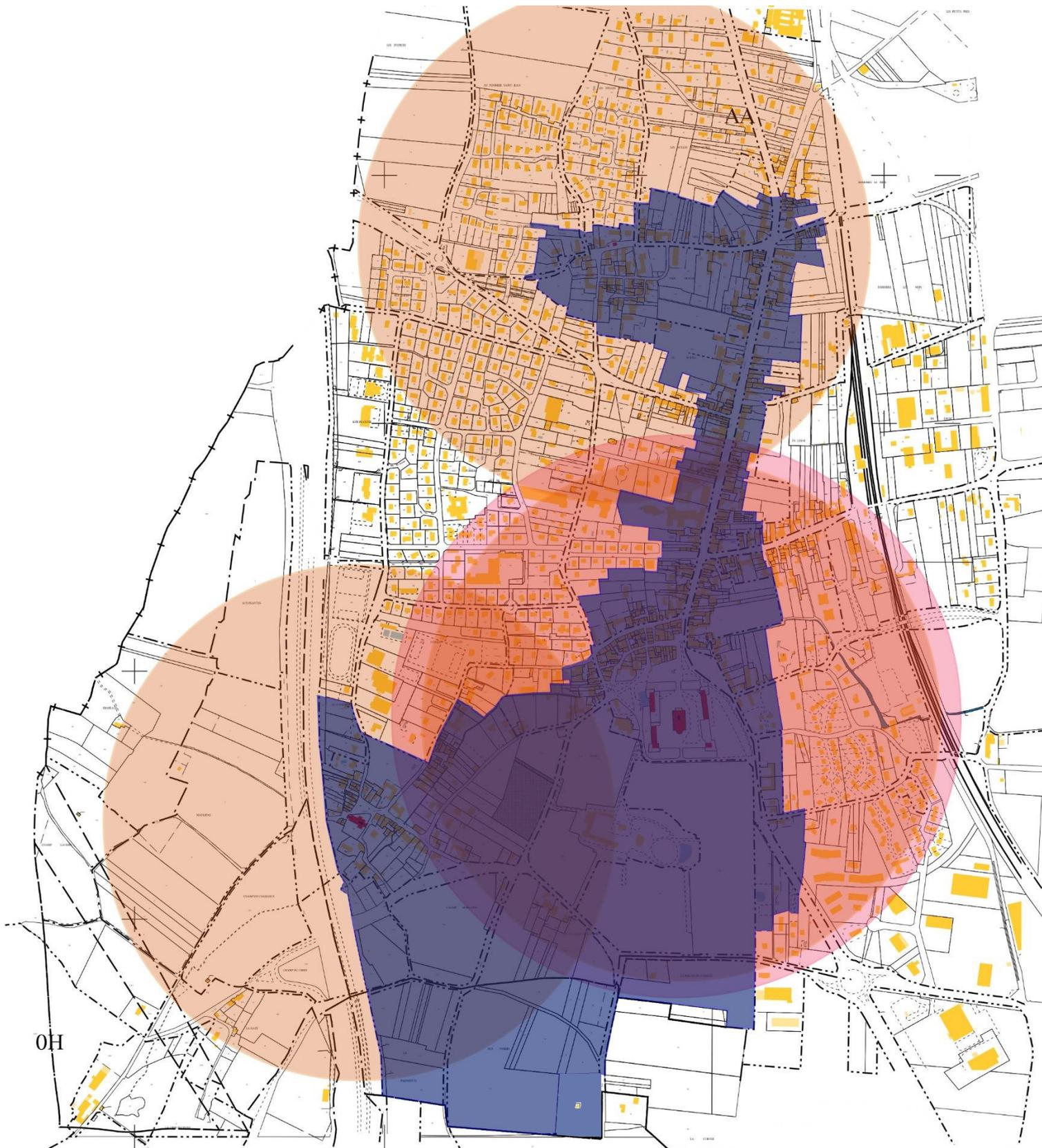
20. Perspective depuis l'est de la place de l'Eglise en direction de l'ouest. (source : UDAP 71)

LA JUSTIFICATION SCHÉMATISÉE



20. Les arguments justifiés de la proposition de PDA pour la commune de Sennecy-le-Grand

-  Préserver les ensembles historiques en lien avec les Monuments historiques
-  Préserver les fronts urbains et architecturaux cohérents, ainsi que les axes historiques principaux
-  Quartiers récent sans enjeux patrimoniaux
-  Préserver les cônes de vues sur les Monuments historiques



21. Proposition de PDA

6 BIBLIOGRAPHIE, SOURCES ET ANNEXES

Archives départementales de Saône-et-Loire, Cadastre napoléonien, 3P

BUCAILLE Richard, LEVI-STRAUSS Laurent. *L'architecture rural française, Bourgogne*. Paris : Berger-Levrault, 1980

REBOUILLAT, Marguerite. *Le canton de Sennecey-le-Grand*. Sennecey-le-Grand : Conseil du canton de Sennecey-le-Grand, 1972

Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, *Intégrer les paysages dans les documents d'urbanisme sur le territoire d'études de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, Les structures paysagères du Sud Bourgogne*, Aout 2016

DDT71. *PLUI – CC Entre Saône et Grosne, Sortie technique sur terrain de Cormatin à Gigny-sur-Saône*. Note n°4. Juin 2017

Atlas des Patrimoines.

« Sennecey-le-Grand » Base Mérimée. http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr

Geoportail. <https://www.geoportail.gouv.fr/>

« Les églises de la paroisse » Paroisse Saint Martin Sennecey-le-Grand. Dernière modification le 12/03/2018 <https://www.paroisse-sennecey.com/eglises>

ANNEXES



21. Évolution du bâti dans la commune de Sennecey-le-Grand entre 1829 et 2018